

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES | Les intempéries d'automne et la crise agricole exacerbée dans l'hiver qui a suivi ont marqué le département. Fort heureusement, les récompenses obtenues au Salon international de l'agriculture ont ramené de la sérénité et gonflé le courage des agriculteurs.

Face à l'adversité de toute nature, il n'y a pas de place pour le découragement

« Il faut que la France soit agricole », disait il y a deux siècles Talleyrand, fameux homme d'État français. Au jeu des citations, celle de Voltaire, un siècle plus tôt, était bien plus piquante : « on a trouvé, en bonne politique, le secret de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, font vivre les autres ». Dans les manifestations tenues en janvier, les slogans ont fleuri. Dont celui-ci, qui ramasse peut-on dire, les deux citations : « France, veux-tu encore de tes paysans ? »

Lors de la session de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes tenue le 14 mars, son président, Éric Lions, assurait à son auditoire : « je n'ai jamais eu autant de coups de téléphone de nos ressortissants, de banques, de fournisseurs au cours des semaines écoulées. Nous avons été, membres et personnels de notre institution au côté de nos ressortissants ; les services de l'État, la DDT notamment, la préfecture, le sous-préfet dédié au suivi des intempéries, ont été à nos côtés. Et puis, ce record de médailles, 45 au total, obtenues au Salon, a démontré la richesse et la diversité de nos produits, confirmant une agriculture haut-alpine dynamique ». Cette introduction d'une après-midi de travail a donc soufflé le froid et le chaud. Mais, finalement, le tempérament laborieux et volontaire des agriculteurs prévaut une nouvelle fois, et ils continuent d'aller de l'avant. En témoignaient les sujets abordés et débattus dans la session plénière.

Du rapport financier et du compte de résultat positif, retenons leur approbation à l'unanimité. Les déficits accumulés au fil des ans, « depuis 1988 », précisait Éric Lions, ayant été compensés par des réserves accumulées elles aussi au cours des exercices successifs, la somme de 690 000 euros inscrite en rouge dans les comptes a disparu. « On fait une mise à jour ! », a résumé le président.

La présentation de statistiques par Fanny Bertrand a permis de dresser une photographie précise et circonstanciée de l'agricultu-



Éric Lions (2^e à gauche) était entouré de René Laurans, président de la FDSEA 05 (1^{er} à gauche) ; du préfet Dominique Dufour (au centre) ; de Nicolas Richier, suppléant de la député Pascale Boyer et de la directrice de la chambre d'agriculture Brigitte Richard (1^{re} à droite).

re haut-alpine à l'an 2020. Avec 1 646 exploitations et 91 900 hectares de SAU, un ralentissement de la perte des exploitations offre un regain de confiance. L'irrigation des terres à l'arrosage s'est accrue de 30 % par rapport à 2010. La place de l'élevage est toujours très importante, mais enregistre deux baisses significatives : moins 25 % en ovins et moins 36 % en bovins lait et mixte. Serge Joussemle a établi « un lien entre la perte de 130 exploitations ovines et la prédation ! »

Hautes-Alpes, 1^{re} place pour les surfaces d'estive en France

La transhumance collective s'est développée essentiellement dans les Pyrénées et les Alpes (90 % des surfaces). Le département occupe la première place avec 162 estives collectives, 654 utilisateurs, 86 011 hectares, soit 42 % de la surface d'estive des Alpes. C'est dire la dimension haut-alpine dans la transhumance héritée des siècles passés et toujours vigoureuse.

Au sein des chefs d'exploitation, les moins de 40 ans en représentent le quart et les plus de 60 ans le cinquième. Les plus nombreux sont les quinquagénaires, lesquels ont déjà en ligne de mire la transmis-

sion réussie de leur outil de travail. À propos de l'agriculture biologique la décennie 2010-2020 a connu une progression spectaculaire, passant de 8 % à 22 % ; les légumes et l'arboriculture sont les deux filières ayant connu la plus forte progression. Les labels ont le vent en poupe : les AOP au nombre de sept sont désormais 23 ; les IGP qui étaient de 109 sont à 193 ; le Label rouge évoluant de 183 à 206. Les HVE représentent 3 % des exploitations et les circuits courts ont progressé de 26 %.

Enfin, ultime tableau présenté à l'assistance, celui du chiffre d'affaires et de la Pac. La valeur de la production agricole s'établit à 145 millions d'euros. Quand on rapporte à ce chiffre le montant des aides Pac, 64 M, il est aisé d'en constater le poids. Plus de 600 exploitations sont accompagnées sur la Pac est-il apparu dans le rapport d'activité dressé par Brigitte Richard, directrice.

La prédation était au menu avec Élodie Lagier, qui abordait en particulier « les pertes indirectes très peu prises en considération ». Un éleveur citait l'exemple d'un cheptel de 280 brebis ayant subi une attaque ; une brebis blessée seulement. Mais il a manqué une centaine d'agneaux car 80 bêtes étaient « vides ». Soit un manque à gagner de 23 000 euros. Le préfet Dominique Dufour

Motion relative à la réglementation qui s'applique aux zones de montagne

Considérant l'importance du pâturage et des surfaces pastorales en montagne, qu'il convient de maintenir et même de renforcer, la fragilité économique des exploitations à dominante herbagère, les conséquences de l'application du *prorata temporis* sur les alpages collectifs, la colère du monde agricole exprimée lors des manifestations depuis janvier 2024 et les demandes des agriculteurs en faveur d'une simplification administrative,

Demande pour toute exploitation dont plus de 75 % de la SAU est constituée de surfaces en herbe, l'exemption des règles de conditionnalité. Cela concerne notamment et de façon non exhaustive :

- ▶ L'abandon des prairies sensibles (PSN BCAA 9)
- ▶ L'arrêt de nouvelles contraintes sur les zones Natura 2000 (PSN et règlement Restauration de la Nature),
- ▶ La non mise en place des interdictions relatives aux zones humides (PSN BCAA 2)
- ▶ Des années blanches sur la conditionnalité en attendant la mise en place de ces mesures.

Demande la suppression du *prorata temporis* sur les alpages collectifs afin de traiter de façon équitable les surfaces gérées de façon individuelles et collectives. Motion votée à l'unanimité.

concluait la session avec des mots se voulant rassurant à propos de la prédation. « Nous aurons plus de prélèvements, plus de tireurs et j'ai une marge de manœuvre au niveau départemental, au cas par cas, au-delà de la politique nationale stricte. » Une remise du Mérite agricole à Jacqueline Chaix et Bernard Allard-Latour (voir ci-dessus) ponctuait la

séance. Rémi Costorier, retraité depuis quelques semaines, était également honoré après une carrière riche et dense effectuée au sein de la chambre consulaire et d'organismes coopératifs ou syndicaux dont notre titre s'était fait l'écho dans un portrait paru dans notre édition du 22 décembre 2023. ■

Maurice Fortoul

Jacqueline Chaix et Bernard Allard-Latour faits chevaliers du Mérite agricole



À l'issue de la session, Éric Lions a remis, « au nom du président de la République », le titre de chevalier du Mérite agricole à Jacqueline Chaix et à Bernard Allard-Latour. Jacqueline a accompli une carrière au côté de son époux ; ils ont mené à bien leur élevage de porcs sur la commune de Gap. Bernard, à côté de sa carrière professionnelle dans le giron des produits fertilisants, s'était pris de passion pour la viticulture dans le petit domaine familial de Remollon. En ses qualités de maire et de conseiller général, il a œuvré durant des décennies pour l'agriculture haut-alpine. Il a mis un point final en suivant le chantier de la Maison de l'agriculture des Hautes-Alpes avec Rémi Costorier. « L'Ordre du Mérite agricole est destiné à récompenser les femmes et les hommes ayant rendu des services mar-

quants à l'agriculture ». Quand le ministre de l'Agriculture, Jules Méline, décide de le créer le 7 juillet 1883, « la population agricole est considérable : plus de 18 millions de Français vivent de cette industrie et contribuent puissamment par leur travail au développement de la richesse publique ».

Cette nouvelle décoration des champs fut tournée en dérision et affublée du sobriquet de « poireau ». L'étoile émaillée de couleur blanche est appendue à un ruban vert, les couleurs du légume ! Parmi les récipiendaires, figure Louis Pasteur. Jacqueline Chaix et Bernard Allard-Latour sont à leur tour honorés par le Mérite agricole, entrant dans la section des Hautes-Alpes présidée par Michel Orcière, ancien président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes.

